

MAIRIE D'ESCAMPS (46230) – Le bourg

MAIRIE D'ESCAMPS

Le bourg - 46230

AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune d'ESCAMPS

se réunira, en séance ordinaire le 20 mars 2026, à 20 heures 00.

Objet de la réunion

Installation du Conseil Municipal
- Désignation du secrétaire de séance
- Election du Maire
- Fixation du nombre d'adjoints
- Election des adjoints

Fait à ESCAMPS, le 16 mars 2026

Le Maire

MAIRIE D'ESCAMPS
Lot